

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU LUNDI 11 AVRIL 2011 A VOUZIERIS
--

Présents : Mesdames F. BUSQUET, N. CAMBIER-JONVAL, F. CAPPELLE, B. FABRITIUS, P. MELIN et Messieurs Cl. ANCELME, JP BOUILLEAUX, J. BOUILLON, M. COLIN, F. COURVOISIER-CLEMENT, JC ETIENNE, Ph. ETIENNE, D. GUERIN, JP GUERIN, JP LELARGE, F. MATHIAS, F. SIGNORET, G. SOUDANT, G. THIEBAULT.

Excusés : Madame Ch. NOIRET-RICHET, et Monsieur G. DEGLAIRE.

Absents : Madame R. BRUSA, Messieurs D. GEORGES, O. GODART.

Personnel communautaire présent : M. Sébastien FORGET, Directeur Général, Mme Karine ODIENNE, Adjointe à la Direction, Mme Juliette DEMISSY, Secrétaire de Direction, Mme Monique GOUJON, Responsable du suivi budgétaire et financier.

M. SIGNORET ouvre la séance à 18h00.

Monsieur Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE BUREAU DU 21/02/2011

Aucune remarque n'étant apportée, ce compte rendu est adopté, à l'unanimité.

II) FINANCES

Monsieur COLIN présente les différents comptes ci-dessous :

- *Comptes de gestion 2010, comptes administratifs et budgets primitifs 2011.*

Budget Général :

	Budget 2010	CA 2010	BP 2011
Total dépenses de fonctionnement :	4 865 625,36 €	2 270 636,72 €	5 710 329,00 €
Total recettes de fonctionnement :	4 865 625,36 €	2 692 133,39 €	5 710 329,00 €
Total dépenses d'investissement :	1 304 672,74 €	361 834,77 €	2 201 789,34 €
Total recettes d'investissement :	1 304 672,74 €	384 138,62 €	2 201 789,34 €

Monsieur SIGNORET regrette de ne pas avoir obtenu les dotations 2011 espérant qu'elles pourront être présentées en Conseil de Communauté.

Un débat s'installe concernant l'achat des locaux du siège social, étant rappelé que le bail locatif est signé pour 12 ans avec option d'achat au terme de 6 ans.

Monsieur FORGET indique que les services des domaines ont estimé la valeur vénale à 420 000 € à laquelle s'ajouteraient les frais de notaire.

Monsieur SIGNORET estime qu'il est plus intéressant d'acheter puisque un emprunt coûterait moins cher que la location. La localisation est parfaite avec un parking, ce qui n'est pas négligeable. Les perspectives d'agrandissement existent sur le devant, bien que pour 2011, seul l'achat de l'immeuble est prévu.

Monsieur MATHIAS souligne qu'il faudrait peut-être estimer, en parallèle, une construction afin d'avoir un comparatif.

Monsieur SIGNORET indique que la construction est plus onéreuse dès lors qu'elle est sans perspective de financement.

Monsieur MATHIAS répond qu'il est peut-être possible d'en obtenir d'un point de vue environnemental.

La discussion évolue vers le choix du mode de financement. Monsieur COLIN fait remarquer que l'autofinancement est envisageable. Il trouve illogique de faire supporter des charges d'emprunt aux équipes dirigeantes futures.

Monsieur SIGNORET indique qu'il n'est pas pour l'auto-financement sur ce projet, car la 2C2A en aura besoin pour la piscine, mais que l'argument de Monsieur COLIN est correct. Dans la situation actuelle du marché bancaire, il souligne que l'annuité d'un emprunt est moins élevée que le coût actuel de la location.

Monsieur le Président aborde les problèmes de financement d'une façon plus large notamment s'agissant de la zone d'activités de Vouziers. Il estime inadmissible que les financeurs ne se positionnent pas plus rapidement. Les projets communautaires sont importants et nécessitent un part importante d'autofinancement (ZA Vouziers mais aussi piscine). Il convient donc d'affecter la capacité d'autofinancement de la 2C2A prioritairement à ces deux projets et emprunter pour l'achat du siège. Contracter un emprunt pour l'acquisition des bâtiments communautaires permet de lisser les charges sur 15 ans.

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, donne un avis favorable pour l'acquisition des bâtiments situés 44-46 rue du Chemin Salé à Vouziers avec nécessité de définir le mode de financement. Le budget 2011 prévoira un emprunt qui ne sera peut être pas réalisé.

Budget Déchets Ménagers :

	Budget 2010	CA 2010	BP 2011
Total dépenses de fonctionnement :	2 686 988, 87 €	1 747 158,66 €	2 668 368,00 €
Total recettes de fonctionnement :	2 686 988, 87 €	1 885 661,98 €	2 668 368,00 €
Total dépenses d'investissement :	1 373 722,48 €	654 720,06 €	1 320 653,20 €
Total recettes d'investissement :	1 373 722,48 €	164 278,59 €	1 320 653,20 €

Monsieur MATHIAS indique que les administrés peuvent s'étonner que le coût de la redevance ne baisse pas alors que la 2C2A présente des excédents de fonctionnement cumulés.

Monsieur SIGNORET indique qu'un fonds de roulement est nécessaire pour assurer le financement de ce budget. Il souligne que nous avons au minimum 6 mois de décalage entre les charges de collecte/traitement et les premières rentrées de redevances dans le mesure où elles sont appelées semestriellement. Cette stratégie permet de ne pas faire appel à une ligne de trésorerie, rappelant que la 2C2A a souffert, par le passé, d'une gestion financière trop tendue.

Pour répondre à Mme BUSQUET, Monsieur FORGET fait un bilan des impayés. En 2009, les impayés représentent 55 000 € alors que 46 000 € ont été provisionnés. La trésorerie est chargée de récupérer ces sommes mais les saisies sur salaires n'ont pas encore été engagées.

Madame CAPPELLE souligne que d'après les listings d'impayés reçus en mairie, les mauvais payeurs ne sont pas forcément les personnes dans le besoin.

Monsieur D. GUERIN indique que la trésorerie ne fait pas de rappels pour des montants inférieurs à 100 €.

Monsieur MATHIAS demande pourquoi toutes les trésoreries ne fonctionnent pas toutes de la même manière, certaines trésoreries font des rappels systématiques quelle que soit la somme concernée.

M. COURVOISIER-CLEMENT estime que cet aspect devra faire l'objet d'un débat.

Budget PARC ARGONNE DECOUVERTE - NOCTURNIA :

	Budget 2010	CA 2010	BP 2011
Total dépenses de fonctionnement :	1 435 511,37 €	818 981,83 €	1 171 718,24 €
Total recettes de fonctionnement :	1 435 511,37 €	1 115 117,44 €	1 171 718,24 €
Total dépenses d'investissement :	889 814,61 €	733 406,87 €	930 355,99 €
Total recettes d'investissement :	889 814,61 €	683 533,33 €	930 355,99 €

Budget 2C2A - CERFE :

	Budget 2010	CA 2010	BP 2011
Total dépenses de fonctionnement :	483 976,18 €	249 897,68 €	203 731,93 €
Total recettes de fonctionnement :	483 976,18 €	375 593,93 €	203 731,93 €
Total dépenses d'investissement :	151 738,66 €	29 319,62 €	117 190,88 €
Total recettes d'investissement :	151 738,66 €	53 509,84 €	117 190,08 €

Monsieur FORGET rappelle le fonctionnement de la comptabilité de stock.

Budget ZAE VOUZIERS :

	Budget 2010	CA 2010	BP 2011
Total dépenses de fonctionnement :	1 178 720,82 €	867 396,40 €	7 261 227,02 €
Total recettes de fonctionnement :	1 178 720,82 €	858 535,23 €	7 322 268,38 €
Total dépenses d'investissement :	1 795 623,00 €	1 529 966,03 €	5 542 635,97 €
Total recettes d'investissement :	1 795 623,00 €	675 622,43 €	5 542 635,97 €

Budget PAE BUZANCY :

	Budget 2010	CA 2010	BP 2011
Total dépenses de fonctionnement :	1 252 615,09 €	601 295,84 €	666 422,06 €
Total recettes de fonctionnement :	1 252 615,09 €	603 779,87 €	666 422,06 €
Total dépenses d'investissement :	1 340 008,00 €	638 274,47 €	726 956,00 €
Total recettes d'investissement :	1 437 129,45 €	725 056,79 €	829 076,77 €

Monsieur SIGNORET précise que les comptes de gestion sont bien conformes aux comptes administratifs.

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, prend acte des comptes de gestion et administratifs tels que présentés.

- *Affectation des résultats*

AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Budget Général	Résultat de clôture 2010	RAR/REPORT	Affectation
Investissement	169 663,32	-112 850,50	DI 001 :
			RI 001 : align="right">169 663,32
			1068 : align="right">0
Fonctionnement	2 654 518,87		DF 002 :
			RF 002 : align="right">2 654 518,87
DECHETS MENAGERS			
	Résultat de clôture 2010	RAR/REPORT	Affectation
Investissement	-270 884,92	-254 000,00	DI 001 : align="right">270 884,92
			RI 001 :
			1068 : align="right">524 884,92
Fonctionnement	934 550,01		DF 002 :
			RF 002 : align="right">409 665,09
PAD/NOCTURNIA			
	Résultat de clôture 2010	RAR/REPORT	Affectation
Investissement	58 863,47	-5 000,00	DI 001 :
			RI 001 : align="right">58 863,47
			1068 :
Fonctionnement	-310 438,10		DF 002 : align="right">310 438,10
			RF 002 :
2C2A-CERFE			
	Résultat de clôture 2010	RAR/REPORT	Affectation
Investissement	114 333,88		DI 001 :
			RI 001 : align="right">114 333,88
			1068 :
Fonctionnement	-67 853,93		DF 002 : align="right">67 853,93
			RF 002 :
PAE BUZANCY			
	Résultat de clôture 2010	RAR/REPORT	Affectation
Investissement	198 103,77		DI 001 :
			RI 001 : align="right">198 103,77
			1068 :
Fonctionnement	-2 189,06		DF 002 : align="right">2 189,06
			RF 002 :
ZAE VOUZIERS			
	Résultat de clôture 2010	RAR/REPORT	Affectation
Investissement	-865 522,97	1 120 000,00	DI 001 : align="right">865 522,97
			RI 001 :
			1068 :
Fonctionnement	-61 041,36		DF 002 : align="right">61 041,36
			RF 002 :

- *Taux d'imposition 2011*

Monsieur SIGNORET indique qu'il ne proposera pas d'augmentation des taux pour 2011 étant entendu que les bases fiscales ne sont pas encore connues.

Monsieur COLIN ajoute que la commission des finances a proposé de ne pas augmenter les taux compte tenu de la potentielle augmentation des bases de 1,5 à 2 points. Cependant, un débat s'est tenu puisque la stratégie 2010 consistait en une augmentation progressive des taux pour faire face aux besoins financiers inhérents au fonctionnement de la future piscine.

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, approuve la proposition de stagnation des taux 2011, sans augmentation et sous réserve des contributions et dotations

- *Examen de demandes de subvention*

La commission Vie Finances, sociale, culturelle, lors de sa séance du 7 avril dernier, a examiné les demandes de subventions suivantes :

Porteur du projet	Motif de la demande	Subvention attribuée
FJEP	Actions 2011	11500€ (fonct) + 1000€ (inv.)
Ardennes Génétique	Organisation du comice agricole du 8 Mai 2011 à Grandpré	1000€
Les Falairats d'Argonne	Poursuite en 2011 des travaux d'aménagement ou amélioration du patrimoine communal	0€
UCIA de Vouziers	Organisation de la foire commerciale du 2 au 5 juin 2011	1000€
	Organisation d'un circuit de découverte des églises cisterciennes	Ajourné
ADIL 08	Fonctionnement 2011	700€
Ass. Ardennaise de Tracteurs Pulling	Organisation de l'édition 2011 les 20 et 21 août à Bouconville	1500€
Ass. Argonne-Manengouba	Organisation d'une journée sur le thème de l'Afrique le 21 mai	0€
Argonne Force 3	Organisation du Festival Notes d'Argonne	300€
Les Marchands de Fables	Mise en place Mi Anges et Mi démons Tour	1000€
Action contre la Faim	Appel d'urgence pour la Côte d'Ivoire	0€

FJEP : Monsieur MATHIAS souligne l'intérêt de cette association pour le territoire nécessitant l'engagement d'un partenariat de manière à obtenir une vision globale.

Falairats d'Argonne : M. COURVOISIER CLEMENT fait remarquer que la rénovation de la chapelle en 2010 a fait l'objet de plusieurs articles qui assurent la promotion du territoire, rappelant ainsi la difficulté de définir l'intérêt communautaire.

Tracteurs Pulling : M. MATHIAS ne comprend pas l'intérêt communautaire reconnu pour cette manifestation par rapport à d'autres demandes de nature équivalente. Mme CAPPELLE s'étonne de la subvention attribuée par le département sur cette manifestation (20 000 €)

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, accorde, conformément à l'avis de la commission, les subventions présentées.

- *Convention de moyens 2011 avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes*

Une convention cadre a été signée avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes en mars 2009 qui se traduit chaque année en convention d'attribution de moyens.

La Chambre d'Agriculture a remis une proposition déclinée en fiches-actions, étudiées par la commission Aménagement du territoire en date du 14 février 2011.

La proposition de la Chambre d'Agriculture pour la mise en œuvre d'un programme d'actions pour 2011 s'appuie sur 74 jours de présence correspondant à une enveloppe d'environ 17 000 €. La commission a, quant à elle, souhaité maintenir une enveloppe constante, soit 40 jours d'intervention, pour une subvention de 9 041€ ;

Monsieur MATHIAS indique que la commission a demandé une intervention constante par rapport à l'an passé, soit 40 jours et qu'il est souhaité des propositions émanant de la Chambre d'Agriculture, de manière à apporter du dynamisme dans le monde agricole qui représente une part importante sur notre territoire

Monsieur JP GUERIN intervient en faisant remarquer que de nombreux projets existent dans le domaine de la culture biologique. Cependant, la commercialisation reste difficile à mettre en place. Il estime que la Chambre d'Agriculture, même si elle est tout à fait en mesure de nous soutenir, ne peut définir la stratégie à adopter sur notre territoire. La 2C2A doit être force de proposition pour développer un partenariat fort avec la Chambre d'Agriculture

Monsieur SIGNET indique qu'il souhaite un projet ambitieux mais confirme que la 2C2A ne peut pas tout attendre de cette institution. L'idée de développer un Label Argonne Ardennaise est intéressante mais la 2C2A ne peut agir seule.

Monsieur SOUDANT ajoute que d'autres communautés de communes ont mis en place des actions intéressantes en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Madame CAPPELLE rappelle que la demande est importante sur notre territoire en matière de circuits de commercialisation courts. La ville de Vouziers, pour la cantine scolaire, rencontre des difficultés d'approvisionnement alors que de nombreux producteurs locaux existent.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT estime que ce sont les élus qui doivent être force de propositions vers le monde agricole.

Messieurs MATHIAS et FORGET ajoutent que la 2C2A n'a pas de service « agricole » Elle ne dispose d'aucun agent suffisamment qualifié en agriculture pour accompagner les élus dans leur réflexion, d'où un besoin d'accompagnement fort en matière de propositions de la Chambre d'Agriculture qui connaît parfaitement le monde agricole du territoire.

Monsieur JP GUERIN indique que la Chambre d'Agriculture peut fournir des outils mais tout projet devra être porté par la 2C2A.

Au terme d'une riche discussion, le Bureau charge la commission adhoc de réfléchir à une stratégie de développement agricole.

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention de moyens 2011 avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes telle que proposée par la commission.

III) HABITAT : Réexamen d'un dossier de demande de subvention pour rénovation de façades (erreur prénom bénéficiaire)

Le Bureau du 23 décembre 2010 a attribué une subvention d'un montant de 1 820€ à M. Christophe BRICHOT demeurant Châtel-Chéhéry pour une rénovation de façades. Cependant, une erreur s'est glissée au niveau du prénom du bénéficiaire puisqu'il fallait lire :

Prénom Nom	Commune	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
Rodolphe BRICHOT	08250 CHATEL-CHEHERY	Façade	11 172,45 €	9 100,00 €	1 820,00 €

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 1820 € au profit de M. Rodolphe BRICHOT au titre du dispositif « Toiture/Façades »

IV) PERSONNEL :

- *Création d'emplois service environnement : animateur prévention, deux emplois d'adjoint technique de 2ème classe, emploi occasionnel,*

Conformément à la délibération prise par le Conseil de Communauté du 7 mars 2011 actant l'engagement d'un programme local de prévention, il est nécessaire de créer un **emploi permanent d'animateur prévention** dont les principales fonctions sont les suivantes :

- garantir le dispositif de communication interne (transmission et remontées d'informations, rapports à la hiérarchie, à l' élu pilote...) ;
- garantir le dispositif de communication externe (conduite de réunion, rapports aux élus, aux partenaires externes) ;
- organiser la délégation au sein de l'équipe projet
- mobiliser les services internes et assurer la transversalité au sein de la structure et sur le territoire ;
- maîtriser les coûts, les délais et la qualité du travail effectué ;
- motiver les collaborateurs ;
- recruter et mobiliser des partenaires ;
- garantir le respect des méthodes de travail ;
- garantir le dispositif de suivi du plan ou programme (compte-rendu, évaluation...) ;
- prendre les décisions relatives aux aspects opérationnels et préparer les décisions de ses supérieurs hiérarchiques ainsi que les délibérations des élus ;
- rapporter au comité de suivi à chaque grande étape de l'élaboration du programme : diagnostic, consultation des acteurs, définition des objectifs opérationnels et des actions et moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, définition des indicateurs de suivi et de leur méthode de mesure.

- *Création de deux postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe :*

Pour la bonne organisation du service Environnement, il sera proposé au Conseil de Communauté de créer deux emplois d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour faire face :

- Au Contrat d'Accompagnement à l'emploi occupé par Xavier MONART pour des fonctions de gardien de déchèterie / Rippeur qui prend fin à compter du 02 juin prochain et qui ne peut être renouvelé auprès de Pôle Emploi
- A la perspective de recrutement liée à la reprise des tournées de collecte des ordures ménagères jusqu'alors effectuées par un prestataire privé.

Conditions de recrutement : Emplois permanents à temps complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe rémunéré sur la base de l'échelon 1 du grade, soit IB 297 IM 295

Enfin et afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} mai 2011, un **emploi occasionnel d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe**, étant rappelé que ce type de contrat peut être occupé par un contractuel pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois.

Rémunération sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

- *Service Administration Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe*

Un contrat d'accompagnement à l'emploi arrive à échéance le 13 avril prochain occupé par Jennifer Gallois en charge de la facturation de la redevance des ordures ménagères et du secrétariat.

Afin d'assurer la continuité du service, il sera donc proposé au prochain conseil de communauté de créer un **emploi permanent d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe** à temps complet rémunéré sur la base de l'échelon 1 de ce grade, soit IB 297 IM 295

- *Service 2C2A/CERFE : Création d'un emploi occasionnel pour remplacement d'un agent temporairement absent*

L'emploi d'ingénieur, créé dans le cadre du projet Petits carnivores, est occupé par Mme BARBE-MERGEY depuis le 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2011. Sachant que cette dernière sera placée en congé maternité à compter du 27 mai 2011 jusqu'au 16 septembre 2011, il sera proposé au Conseil de Communauté, pour assurer la continuité du projet, de créer un **emploi occasionnel de technicien territorial** qui aura pour missions :

- La collecte de données
- La gestion de la base de données pour l'échantillonnage génétique
- L'analyse des données par Système d'informations géographiques

Conditions de recrutement :

Grade : Technicien territorial

Rémunération : Echelon 1 du grade de technicien, IB : 325 IM : 310

Base de recrutement : Article 3 Alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit que « les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel, durée maximale de 3 mois , renouvelable une fois à titre exceptionnel.

Durée du contrat : Du 30 mai 2011 au 16 septembre 2011

- *Service PAD : Création d'un emploi saisonnier de technicien territorial*

Le Conseil de Communauté en date du 5 janvier 2011 a créé un emploi permanent d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, à temps non complet, pour assurer les fonctions de cuisinier au sein du Parc Argonne Découverte. Le principe cette création visait à annualiser le temps de travail de ce poste. Cependant, l'emploi demeure vacant faute de candidature.

Il s'avère en effet que ce poste manque d'attrait. Considérant le démarrage de la saison touristique, il est nécessaire de créer un **emploi saisonnier de technicien territorial** pour exercer les fonctions de cuisinier, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2011 ;

Rémunération : Echelon 1 du grade de technicien, IB : 325 IM : 310

Base de recrutement : Cet emploi pourra être occupé par un agent non titulaire conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée (besoin saisonnier) - Durée maximale de 6 mois.

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur l'ensemble des créations d'emplois proposées.

- *Vote du tableau des effectifs 2011*

Il est proposé au Bureau, pour avis, de fixer le tableau des emplois permanents de la 2C2A de la façon suivante à compter du 01/04/2011 :

Fonction	Emploi	Cat	Statut	Temps travail
Administration Générale				
Directeur Général des Services	DGS (emploi fonctionnel)	A	T	TC
Chargé de communication	Attaché territorial	A	NT	TC
Chargé de mission Pays	Attaché territorial	A	NT	TC
Chargé de mission Economie	Attaché territorial	A	NT	TC
Chargé de développement touristique	Attaché territorial	A	NT	TC
Adjointe au Directeur, chargée des ressources humaines	Rédacteur	B	T	TC
Animatrice ORAC	Rédacteur territorial	B	NT	TC
Agent suivi budgétaire	Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	C	T	TC
Resp suivi budgétaire et financier	Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	C	T	TC
Secrétaire d'accueil	Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	C	T	TC
Secrétaire de Direction	Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	C	T	TC
Technicienne Habitat et Travaux	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	S	TC
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	T	TNC
POSTES VACANTS				
	Attaché principal	A		TC
	Attaché territorial	A		TC
	Rédacteur territorial	B		TC
	Technicien territorial	B		TC
	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	C		TNC (17h30)

2C2A/CERFE				
Chargé d'étude « Petits carnivores »	Ingénieur territorial	A	NT	TC
Chargé d'étude « Petits carnivores »	Ingénieur territorial	A	NT	TC
Parc Argonne Découverte				
Responsable d'exploitation	Attaché territorial	A	NT	TC
Responsable animalier et animateur	Technicien territorial	B	NT	TC
Agent d'accueil	Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	C	NT	TNC (28h)
Agent technique	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	T	TC
Environnement				
Responsable d'exploitation	Agent de maitrise	C	T	TC
Chauffeur	Agent de maitrise	C	T	TC
Chauffeur	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	C	T	TC
Chauffeur rippeur	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	C	NT	TC
Rippeur	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	T	TC
Rippeur	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	NT	TC
Gardien déchetterie	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	C	NT	TC

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur le tableau des effectifs 2011.

V) ENVIRONNEMENT

- *Prolongation des marchés de collecte COPEL*

Suite à l'extension des compétences de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise par arrêté préfectoral n° 2008-526 en date du 19 décembre 2008, cette dernière se trouve, du fait du transfert de la compétence « Collecte, valorisation et élimination des déchets des ménages et déchets assimilés » liée par le contrat de collecte souscrit par la commune de Vouziers. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 du CGCT, le contrat de collecte conclu antérieurement par la commune fut transféré à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Un avenant de substitution de personne morale ayant été signé à cette fin.

Compte tenu de la volonté de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise de rationaliser et d'optimiser le service de collecte des déchets ménagers, et dans la perspective d'une reprise en régie de ce service par la 2C2A, une prolongation de marché est rendue nécessaire.

• OBJET

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du présent marché d'une durée de 4 mois, portant ainsi son terme au 31 octobre 2011.

- PRIX

Les modalités de révision des prix telles qu'elles figurent dans le marché s'appliqueront de plein droit. La révision annuelle des prix sera donc appliquée au 1er juillet 2011.

- CONSEQUENCE SUR LE MONTANT GLOBAL DU MARCHE

Montant du marché constaté au 31 décembre 2010 et projeté au 30 juin 2011	589 500 € TTC
Soit valeur mensuelle de	9 825 € TTC
Prolongation de 4 mois	39 300 € TTC
Soit une évolution de	6,7 %
Montant définitif du marché	599 325 € TTC

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 7 mars 2011, donne un avis favorable à la signature d'un avenant de prolongation de durée de 4 mois avec la société COPEL pour le marché de collecte des ordures ménagères sur la commune de Vouziers.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT souligne que le marché est prolongé mais pas dans les mêmes termes que le précédent.

Monsieur FORGET répond qu'il est bien prolongé dans les mêmes termes mais que c'est le montant du marché initial qui est augmenté du fait de cette prolongation, de l'ordre de 6,7 %.

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur la prolongation des marchés de collecte COPEL.

- Attribution du marché d'acquisition d'un camion benne de collecte des ordures ménagères

Dans le cadre du programme de rationalisation de la collecte des ordures ménagères, il est prévu notamment la reprise de la collecte des Ordures Ménagères de l'ensemble du territoire par la régie, aux termes des différents marchés passés avec les prestataires privés actuellement en charge de cette collecte, ce qui implique une programmation de changement des camions de collecte en 26 tonnes et la redéfinition des tournées

Ainsi, sur décision du bureau en date du 21 février 2011, une consultation a été lancée le 25 février 2011 dont les réponses sont attendues pour le 04 avril 2011 à 12H00 ;

Il est rappelé que la consultation concerne :

Objet : la fourniture d'un châssis nu avec cabine, la fourniture en état de marche d'une benne à ordures, d'un volume géométrique de 20 m³ minimum montée sur châssis cabine mis à disposition, et la fourniture d'un système d'identification embarqué et de comptage des bacs de collecte

Date limite de réponse : 4 avril 2011

Allotissement et Critères de choix :

LOT 1 - Châssis

la valeur technique de l'offre (50%) le prix des prestations (40%), délai (10 %)

LOT 2 - Benne

la valeur technique de l'offre (50%) le prix des prestations (40%), délai (10%)

LOT 3 – Système d'identification embarqué et de comptage des bacs de collecte

la valeur technique de l'offre (50%) le prix des prestations (40%), délai (10%)

Monsieur FORGET précise, concernant le système d'identification, qu'il n'y a que 2 ou 3 entreprises en France qui se partagent le marché.

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, attribue les lots comme suit :

- Lot 1 : MAN LORRAINE ;
- Lot 2 : EUROVOIRIE SAS ;
- Lot 3 : IDEA.

- *Acquisition des conteneurs d'ordures ménagères*

Dans le cadre du programme de rationalisation de la collecte des ordures ménagères, il est prévu notamment le maintien de la collecte sélective en point d'apport volontaire et sa généralisation à l'ensemble du territoire, en prévoyant la densification de ces points de collecte mais aussi la conteneurisation de la collecte des Ordures Ménagères de manière à mieux gérer le fichier des redevables et anticiper un basculement futur en redevance incitative.

Ainsi, il est nécessaire que le Bureau valide les conditions de consultation du marché de fourniture de bacs OM, conditions qui seront soumises à validation du conseil de communauté :

La présente consultation concerne un marché relatif à la fourniture de bacs roulants équipés de puces d'identification, pour la collecte des déchets ménagers résiduels

Le marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité.

Il est soumis aux dispositions des articles du code des Marchés Publics

Les fournitures feront l'objet d'un marché à bons de commande avec minimum et sans maximum conclu pour une durée de quatre (4) ans

Critère de choix des offres :

1- **Le prix des prestations** – coefficient de pondération = 0.4

Le prix des prestations proposé par chacun des candidats sera déterminé sur la base de l'estimation du DQE.

2- **La valeur technique** – coefficient de pondération = 0.4

Cette valeur technique est évaluée sur la base des échantillons livrés par le candidat et d'un mémoire joint à l'offre précisant :

- Matériaux utilisés, insonorisation...
- Ergonomie
- Homologation et certifications éventuelles
- Garantie du matériel
- Conditions de livraison
- Les caractéristiques et fonctionnalités de la puce proposée

3- **Les délais de livraison proposés** – coefficient de pondération = 0.2

Les délais pris en compte pour la notation seront ceux proposés pour la livraison des bacs en un point unique désigné par la collectivité :

- Le délai de livraison pour chacune des commandes émises dans le cadre de la dotation principale
- Le délai de livraison pour les commandes suivantes

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur les conditions de consultation du marché de fourniture de bacs OM.

VI) ZONE D'ACTIVITES DE VOUZIERES :

- *Attribution du lot 2 « Fouilles archéologiques »*

Le Conseil de Communauté en date du 7 mars a reconnu le lot 2 du marché de travaux « fouilles archéologiques » infructueux. Ainsi, un appel d'offres a été relancé le 11 mars avec une date limite de remise d'offres fixée au 29 mars 2011 à 12h00.

Le prochain conseil de Communauté sera donc chargé d'attribuer le marché.

Seule l'INRAP a répondu à cette offre comme indiqué ci-après :

Candidat	Tranche	Prix remis dans AE	TVA	Prix TTC
INRAP	Ferme : décapage de 8 000 m ²	192 355,10 €	37 701,60 €	230 056,70 €
	Conditionnelle 1 Vestiges témoignant d'une complexité archéologique non prévisible et nécessitant une approche spécifique	75 190,49 €	14 737,34 €	89 927,83 €
	Conditionnelle 2 : Structures funéraires.	27 567,75 €	5 403,28 €	32 971,03 €
	TOTAL	295 113,34 €	57 842,22 €	352 955,56 €

Monsieur ANCELME souhaite connaître les modalités de financement de ces fouilles archéologiques.

Monsieur SIGNORET répond qu'elles sont éligibles aux financements obtenus de l'Etat et qu'elles devraient l'être pour les financements Région et Département. Nous ambitionnons un subventionnement supérieur à 50 %.

Monsieur COLIN fait part de sa révolte quant au montant élevé de ces fouilles imposées alors que le territoire a du patrimoine à rénover.

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur l'attribution du lot 2 « Fouilles archéologiques » à l'INRAP.

- *Délibération de réalisation de zone, démarrage des travaux*

Compte tenu des décisions d'accompagnement financier de nos partenaires et à la lecture du plan de financement du projet d'aménagement de la ZA de Vouziers, le conseil de communauté sera sollicité pour adopter le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté Nord, et pour approuver :

- le programme des équipements publics et des constructions à réaliser dans la zone tels que présentés dans l'avant-projet définitif ;
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps ;
- le contenu de l'étude d'impact ;

Monsieur MATHIAS demande s'il est possible de conserver la parcelle où se situent les fouilles afin que la 2C2A économise 70 000 €.

Monsieur FORGET répond par la négative, car une partie est vendue au centre Leclerc et qu'il est nécessaire d'effectuer ces fouilles préalablement à la vente pour libérer la parcelle des contraintes archéologiques qui pèsent sur tout projet de construction la concernant.

Monsieur FORGET propose le nouveau plan de financement qui présente un écart de 130 000 € par rapport à celui présenté précédemment. Il y a 960 000 € de subventions non garanties par le Conseil Général et le Conseil Régional. La communauté de communes lance-t-elle, tout de même les travaux ? Etant précisé qu'il faut proratiser le produit des ventes par rapport au reste à charge.

Monsieur SIGNORET souligne que l'Etat a tenu ses engagements mais pas le Conseil Général qui devait attribuer un subventionnement à hauteur de celui de l'Etat.

Monsieur MATHIAS propose de réunir les conseillers généraux afin de leur présenter en détail notre dossier de manière à le défendre en commission permanente.

Monsieur SIGNORET ajoute qu'il a rencontré les services départementaux à plusieurs reprises sans résultats significatifs.

Monsieur le Président propose donc de prendre une délibération sous réserve d'octroi des subventions.

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur la délibération de réalisation de zone, démarrage des travaux, sous réserve d'obtenir les subventions prévues.

VII) ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN : Validation des préconisations de révision de puissance proposées par ETD

Dans le cadre de l'étude confiée à ETD visant à préparer le dossier de demande de révision des puissances et/ou des périmètres de ZDE tels qu'actuellement arrêtés par le Préfet des Ardennes, les conclusions de la première étape de l'étude seront soumises à l'approbation du Bureau.

Monsieur FORGET fait lecture de la synthèse des demandes des développeurs. Il indique que les développeurs doivent constituer leur dossier et le transmettre ensuite au cabinet d'études ETD.

Monsieur COURVOISIER-CLEMENT rapporte un témoignage télévisé où était présenté un des plus grands parcs éoliens d'Europe d'un 1/3 moins puissant que la prévision de Windvision.

Monsieur FORGET rappelle que Windvision n'a, pour l'instant, pas obtenu de permis de construire.

M. GUERIN indique que le radar de la base aérienne devrait rester à Reims, conduisant ainsi à l'interdiction de 7 à 8 éoliennes prévues par Windvision.

M. COLIN est gêné par le fait que la société Française d'Eolienne soit écartée par rapport à Windvision.

Monsieur FORGET rappelle que les conclusions de la 1^{ère} étape doivent être validées par le Bureau avant l'engagement de la seconde étape.

Monsieur SIGNET indique que la communauté de communes a engagé un bureau d'études pour effectuer l'analyse ; la 2C2A n'a donc pas à arbitrer.

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, valide les préconisations de révision de puissance proposées par ETD.

VIII) PARC ARGONNE DECOUVERTE :

- *Définition des actions de communication (gratuités)*

La délibération du Bureau de la 2C2A de décembre 2009 fixe les tarifs et prévoit l'application de gratuités ou de tarifs réduits aux détenteurs de « billets de faveur ».

Régulièrement depuis l'ouverture du site, la 2C2A alloue des entrées gratuites ou à tarif réduit (kermesses d'écoles, jeux-concours sur salons touristiques). La collectivité se contente de répondre aux sollicitations et de calibrer la dotation selon l'intérêt de l'opération.

En contrepartie, les partenaires s'engagent à diffuser la documentation du Parc, à disposer des affiches et parfois un logo sur leurs documents.

Les dotations consistent le plus souvent en des lots de type « une entrée enfant offerte pour une entrée adulte achetée »

Rappel grille de tarifs 2011 :

- TARIF PLEIN	adulte 10 €	enfant 7,5 €
- TARIF REDUIT	adulte 8,5 €	enfant 6,5 €

Objectifs de cette proposition

- Faire de la communication un réel levier pour la fréquentation du PAD

- Favoriser un bouche-à-oreille par le biais des usagers du Parc et parmi les acteurs du tourisme
- Mettre en place des indicateurs d'évaluation des actions de communication

Méthodologie proposée

> Opération « Acteurs du tourisme »

- Contexte : tournée de diffusion touristique conjointe PAD/OTAA du 17/03 au 05/04, sur 200 sites des Ardennes, de la Marne, de la Meuse et en Belgique (OTSI, hébergements, sites et activités)
- Stratégie : favoriser la bonne connaissance du PAD et de ses activités par les acteurs du tourisme, afin qu'ils recommandent le site à leurs clients et usagers.
- Envoi d'un courrier après la tournée pour remercier les partenaires de l'accueil fait à notre équipe, avec délivrance d'une entrée gratuite valable pour 1 personne en avril, mai, juin. Possibilité de rendez-vous avec un animateur pour visite guidée du PAD.
- Si très utilisé, bouche-à-oreille et amélioration de l'image. Si peu ou pas utilisé, aucune perte sèche.

> Opération « Scolaires »

- Contexte : accueil de groupes scolaires en mars, avril, mai, juin (6 000 à 7 000 enfants)
- Stratégie : s'appuyer sur le succès des voyages scolaires pour susciter une re-visite en famille, avec parents et fratrie.
- Remise à chaque enfant, à l'issue de la journée avec sa classe, d'une entrée gratuite valable sur la saison 2011 si accompagné d'au moins un adulte payant (non cumulable avec autres tarifs spéciaux, ni avec pass illimités)
- Si très utilisé, cela générera du flux d'adultes payants. Si peu ou pas utilisé, aucune perte sèche.

> Opération « Evaluation des retombées des actions de communication »

- Contexte : insertions publicitaires prévues dans la presse locale et régionale ciblée loisirs et tourisme
- Stratégie : quantifier les retours imputés à chaque publicité par le biais d'un coupon promotionnel
- Apposition sur chaque publicité d'un cartouche « Une entrée enfant offerte sur présentation de ce coupon » (non cumulable avec autres tarifs spéciaux, valable si accompagné d'un adulte et sur durée limitée à 1 mois après parution)
- Si très utilisé, cela générera du flux (avec visiteurs payant le tarif réduit, probablement accompagnés d'autres payant le tarif plein). Si, peu ou pas utilisé, aucune perte sèche.

Il est donc proposé au Bureau de valider le principe de ces gratuités et de donner délégation au Président comme suit :

« Pour assurer le dynamisme commercial et prolonger le bouche-à-oreille favorable au Parc Argonne Découverte, le Bureau donne délégation au Président de tout octroi de billets de faveur aux clients et futurs clients du site. Ces billets de faveur pourront être accordés dans le cadre de partenariats, d'opérations promotionnelles, de jeux-concours, pour encourager les clients à réitérer leur visite du PAD, ou encore pour favoriser la bonne connaissance du site par les partenaires touristiques et institutionnels de la région. Un bilan annuel sera réalisé pour mesurer les retombées de ces opérations. »

Madame CAPPELLE indique avoir ressenti, lors du dernier conseil d'administration des Tourelles, des regrets que l'utilisateur paie son billet de spectacle organisé au PAD mais aussi son entrée sur le site. Elle évoque un package qui aurait dû être prévu.

Monsieur SIGNORET approuve en indiquant que les services étudieront une amélioration à ce dispositif.

Sur proposition du Président, le Bureau, après en avoir délibéré, valide les actions de communication (gratuités)

IX) QUESTIONS DIVERSES

Plan climat : le bureau d'études retenu pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'un Plan Climat Territorial à l'échelle des territoires du Rethélois, des Crêtes Pré Ardennaises, des Trois Cantons et de l'Argonne Ardennaise est ETD.

Plus aucune question n'étant posée, le Président lève la séance à 21h35.

Fait à Vouziers, le 9 mai 2011

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Francis SIGNORET

Frédéric MATHIAS